

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale												
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :										
	1. Intitulé du projet											
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)												
2.1 Personne physique												
Nom	Prénom											
2.2 Personne morale												
Dénomination ou raison sociale												
Nom, prénom et qualité de la personne												
habilitée à représenter la personne morale												
RCS / SIRET	_ Forme	juridique										
Joigne	ez à votre demande l'annexe ob	oligatoire n°1										
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	au des seuils et critères annexé à l'a	urticle R. 122-2 du code de l'environnement et										
	dimensionnement correspondant du											
N° de catégorie et sous-catégorie		egard des seuils et critères de la catégorie issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)										
	(Treeseries eventoenes robilques i	saves a dolles homencialores (let E, 101A, etc.)										
	4. Caractéristiques générales du p	projet										
Doivent être annexées au présent formu												
4.1 Nature du projet, y compris les éven		•										

4.2 Objectifs du projet	
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux	
aans sa pilase liataox	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?											
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).											
4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées											
Grande	eurs caractéristiques	Valeur(s)									
4.6 Localisation du projet											
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹ Long °	'"_ Lat°'"_									
d'implantation	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)										
	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),										
	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à										
	l'article R. 122-2 du code de										
	l'environnement :										
	Point de départ : Long °	'_"_ Lat°'_"_									
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	'"_ Lat°'"_									
	Communes traversées :										
Jo	ignez à votre demande les annexes n° 2	à 6									
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvrage existant	? Oui Non									
4.7.1 Si oui, cette installation ou	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalu	ration Oui Non									
environnementale ?		OUI NOII									
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen	les										
différentes composantes de votre p	rojet et										
indiquez à quelle date il a été auto	risė ?										

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			
En zone de montagne ?			
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?			
Sur le territoire d'une commune littorale ?			
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?			
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?			
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?			
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?			
Dans une zone de répartition des eaux ?			
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			
Dans un site inscrit ?			
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			
D'un site classé ?			

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?			
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?			
Milieu nature				

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		

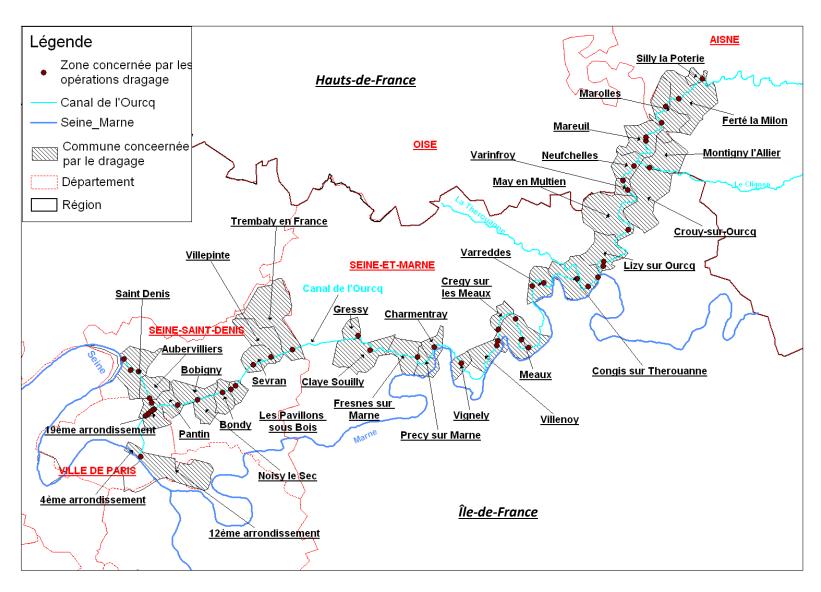
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?			
approuvé:	s?			cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou .
Oui	Non Si oui, décri	vez ieso	quelles	
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non Si oui, décr			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

né	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre ne annexe traitant de ces éléments) :
	7. Auto-évaluation (facultatif)
	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
8	8. Annexes
	8. Annexes 1 Annexes obligatoires
1	.1 Annexes obligatoires
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le
3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), c),
3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours

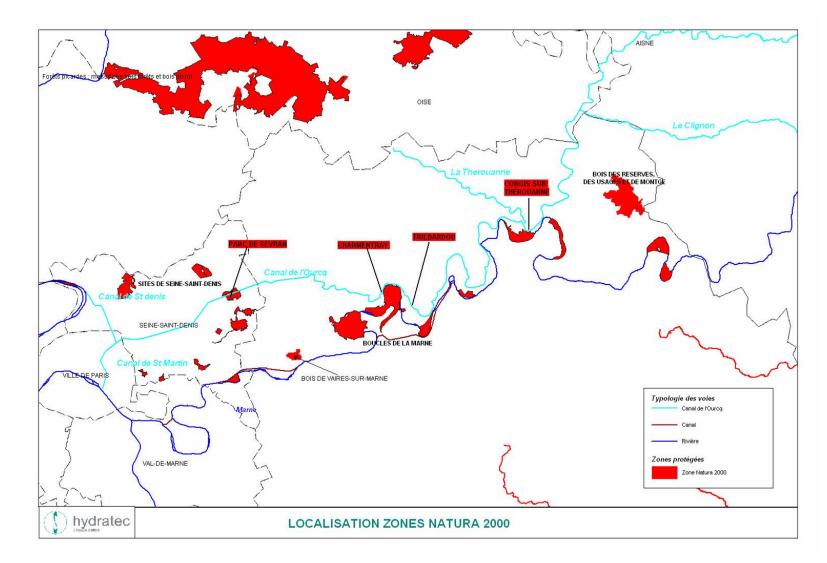
8.2 Autres ann	nexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire
Veuillez comp parties auxque	oléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les elles elles se rattachent
	Objet
	9. Engagement et signature
Je certifie sur l	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à	le,
Signature	

Examen cas par cas PGPOD 2024/2034 - ANNEXE 2 - Localisation de sites et communes concernés par les opérations de dragage



Examen cas par cas PGPOD 2024/2034 - ANNEXE 6 - Localisation des zones Natura 2000

(Source: INPN - Inventaire National du Patrimoine Naturel)





Examen cas par cas PGPOD 2024/2034

ANNEXE 7 - Bilan Petit Gabarit

Le bilan intermédiaire 2013 à 2020 montre que les volumes dragués (47 300 m³) sont 30% inférieurs aux estimations du plan décennal (160 000 m³ pour 8 ans). Les impacts sont donc limités.

Compte tenu des aménagements réalisés en concertation avec les fédérations de pêches des départements concernés, toutes les opérations de dragage réalisées à ce jour ont fait l'objet d'une analyse de leur impact sur le milieu et de mesures d'accompagnement. Le tableau suivant mis à jour fait état d'un bilan des dragages réalisés (date et volumes) ainsi que des aménagements réalisés, bief par bief.

bief / écluses	Sites	2013 (m3)	2014 (m3)	2015 (m3)	2016 (m3)	2017 (m3)	2018 (m3)	2019 (m3)	2020 (m3)	TYPOLOGIE	IMPACT PISCICOLE	Aménagements écologiques réalisés bief par bief	Bilan et perspectives
ECLUSE SEVRAN	amont Sevran + sas	1260							1050	Ourcq touristique Écluses (sas, amont et aval immédiats), vannages	FAIBLE		
	gare de Villepinte (des sablons)			742						Ourcq touristique Gares de retournement utiles à la navigation	FORT	création d'une zone refuge en rive droite sur 40 ml	L'abandon de la gare des sablons en 2018 a permis de créer une zone refuge pérenne.
	gare de Claye Souilly	821								Ourcq touristique Gares de retournement utiles à la navigation	FORT	2016 à 2019/ Tremblay en France 2016 / Aval passerelle Lambert : création zone refuge (110ml) et plantations dans la	Pas de dragage depuis 2013 pour cette gare. Compensé par l'abandon de la gare des sablons.
BIEF 2 Ourcq	gare de Gressy				450					Ourcq touristique Gares de retournement utiles à la navigation	FORT	surlargeur du DPF. 2019 / Gare des moises (envasée): isolement d'une zone refuge sur 100 mL 2019 / Aval passerelle Florimond: confortement	
II B	virages amont Gressy 800ml				1750					Ourcq touristique Virages (hors abords de berges 1,5 m)	MOYEN	de berge en bois sur 200ml + création zone refuge sur 50ml. 2017 / Villeparisis: confortement de berge en bois sur 180ml, avec création de zones refuge et plantation d'herbes aquatiques. Travaux 2017 et plantations en 2018 Suivi de la Frayère de Villeparisis en cours de programmation pour 2020 avec la fédération de pêche	Aménagements pérennes, avec la création de 2016 à 2019 de zones refuge avec plantations dans les sur- largeurs du DPF.
ECLUSE FRESNES	écluse de Fresnes AV + sas + AM	801								Ourcq touristique Écluses (sas, amont et aval immédiats), vannages	FAIBLE		
BIEF 3 Ourcq	gare de bel air Charment ray			765						Ourcq touristique Gares de retournement utiles à la navigation	FORT	Le bief est petit et très en talus, exigences fortes de maintien des digues classées. Les mesures d'accompagnement sont proposées sur la gare des moises bief 2.	Mesures d'accompagnement pérennes avec l'abandon de la gare des Moises.

ECLUSE VIGNELY	écluse de Vignely AV +sas +AM	1917						Ourcq touristique Gares de retournement utiles à la navigation	FAIBLE		
BIEF 4 Ourcq	Aucun dragage										
ECLUSE VILLENOY	sas écluse de Villenoy	136						Ourcq touristique Gares de retournement utiles à la navigation	FAIBLE		
BIEF 5 Ourcq	virages (4) d'Isles les Villenoy	570						Ourcq touristique Virages (hors abords de berges 1,5 m)	MOYEN	Décision d'abandon de la gare des Cordeliers et de la gare de la sucrerie, en cours d'envasement.	Création zone refuge programmée selon niveau d'envasement.
ECLUSE MEAUX	Aucun dragage										
BIEF 6 Ourcq	Aucun dragage										
ECLUSE VARRED DES	amont sas aval écluse de Varredde s			852			Rep orté	Ourcq touristique Gares de retournement utiles à la navigation	FAIBLE		
	gare de la maladreri e			135				Ourcq touristique Gares de retournement utiles à la navigation	FORT	2017 / Décision	
	gare de Congis			766				Ourcq touristique Gares de retournement utiles à la navigation	FORT	d'abandon de la gare de la Maladrerie et de la gare de Congis, en cours d'envasement 2019/ Gare de Lizy sur	Création de zones refuge programmées, selon niveau d'envasement sur les gares abandonnées. Les zones aménagées à la gare de Lizy et sur la Grivette apportent une amélioration importante des conditions de fraie sur ce bief.
BIEF 7 Ourcq	bras amont vannage Therouan ne			300				Ourcq touristique Écluses (sas, amont et aval immédiats), vannages	FAIBLE	Ourcq (gare envasée) Création zone refuge en rive droite (50 ml). Végétation hydrophyte existante importante.	
	Clignon	4263				5532		Ourcq touristique Affluents et canaux d'amenée	MOYEN	2018/ Rive droite de la grivette Création de surlargeur avec adoucissement des talus pour accueillir une	
	Gare de Villers les Rigault			790				Ourcq touristique Gares de retournement utiles à la navigation	FORT	frayère.	
ECLUSE MAREUIL	Écluse Mareuil (sas, amont et aval immédiat s)	221		102			repo rté	Ourcq touristique Écluses (sas, amont et aval immédiats), vannages	FAIBLE		
BIEF 8 Ourcq	gare du port de Mareuil Chenal uniquem ent			1938			repo rté	Ourcq touristique Chenal de navigation (hors abords de berges 1,5 m)	FAIBLE		
ECLUSE QUEUE D'HAM	sas écluse Queue d'Ham, aval et amont immédiat	170	1739	187		400		Ourcq touristique Écluses (sas, amont et aval immédiats), vannages	FAIBLE		
BIEF 9 Ourcq	amont Queue d'Ham							Ourcq touristique Chenal de navigation (hors abords de berges 1,5 m)	FAIBLE	Examen cas par cas	

ECLUSE MAROLLE	Écluse Marolles (sas, amont et aval immédiat s)	685	475	102			2365			Ourcq touristique Écluses (sas, amont et aval immédiats), vannages	FAIBLE		
	4 virages en av écluse Ferté Milon		1036							Ourcq touristique Virages (hors abords de berges 1,5 m)	MOYEN	2018/ Bras de Nimer Création d'une vaste zone de frayère en pente douce démarrant de l'extrémité	Les aménagements sur ce bras ont permis de créer une zone de fraie en
BIEF 10 Ourcq	virage amont écluse Marolles		880							Ourcq touristique Virages (hors abords de berges 1,5 m)	MOYEN	du bras. Apport de sédiments issus du curage de l'écluse de Marolles	connexion directe avec le bief.
	sortie bras platriere - passerelle Ferté Milon				300					Ourcq touristique Chenal de navigation (hors abords de berges 1,5 m)	FAIBLE		
ECLUSE FERTE MILON	amont ecluse Milon + sas		690	826	400		955		1050	Ourcq touristique Écluses (sas, amont et aval immédiats), vannages	FAIBLE		
	amont Milon +sortie bras lamiche	1401								Ourcq touristique Chenal de navigation (hors abords de berges 1,5 m)	FAIBLE		
BIEF 11 Ourcq	3 virages en amont ecluse		1070							Ourcq touristique Virages (hors abords de berges 1,5 m)	MOYEN	2017/ La Ferté Millon : Reconnexion d'une annexe hydraulique à la rivière Ourcq canalisée (en rive droite) 2018/ Fossé st Waast (Ru de Bouvresse) curage du ru et évasement du fossé sur une centaine de mètres au démarrage du canal Suivi par la fédération de pêche de l'Aisne : aménagement qualifié de fonctionnel. Inventaire piscicole réalisé le 14/05/2018.	Aménagements écologiques pérennes
	Silly / virages, rampe et darse	1846	861	702	550		1290		1100	Ourcq touristique Dragage extrémité amont du canal à proximité du débouché de la Savières et de la rivière Ourcq amont.	TRES FAIBLE		
	TOTAL annuel	14 091	6 751	9 307	3 450	0	10 542	0	3200				
	TOTAL 2013 à 2017				33	3600							
	TOTAL 2013 à 2020							47	7342				



Examen cas par cas PGPOD 2024/2034 ANNEXE 8 - Bilan Grand Gabarit

Le bilan intermédiaire 2013 à 2020 montre que les volumes dragués (17 500 m³) sont 16 % inférieurs aux estimations du plan décennal (112 000 m³ pour 8 ans). Les impacts sont donc limités. Il n'y a par ailleurs eu aucun dragage en 2019.

Le tableau suivant mis à jour fait état d'un bilan des dragages réalisés (date et volumes) ainsi que des aménagments écologiques réalisés, bief par bief.

L'analyse est représentée dans un tableau à double entrée : impact en regard de chaque site dragué.

bief / écluses	Sites	2013 (m3)	2014 (m3)	2015 (m3)	2016 (m3)	2017 (m3)	2018 (m3)	2019 (m3)	2020 (m3)	TYPOLOGIE	IMPACT PISCICOLE	Aménagements écologiques réalisés bief par bief	Bilan et perspectives
canal	canal St Martin												
BIEFS 1 à 3 St Martin	Canal Saint- Martin / chômage				3 000					Canal à grand gabarit Chenal de navigation profond (hors abord des berges 1,5m)	FAIBLE	2018 Experimentation d'un îlot de biodiversité en aval RG du Pont de la Grange aux Belles	
BIEF 4 St Martin	Port de l'arsenal					385				Canal à grand gabarit Haltes nautiques	MOYEN	2017 compensation par modules de frayères et nurseries	Suivi en cours. Bilan intermédaire sept. 2020
cana	l St Denis												
	Gare de virage en aval du pont du Landy	510		510						Canal à grand gabarit Gares de retournement utiles à la navigation	FAIBLE		
BIEF 3 St Denis	Entre le pont du Landy et l'amont de l'écluse 4								381	Canal à grand gabarit Zones d'amarrage activités(fret /chantiers)	FAIBLE		
	Stationneme nt peniche de fret / chantier amont écluse						1 260			Canal à grand gabarit Zones d'amarrage activités(fret /chantiers)	FAIBLE		

BIEF 4 St Denis						1 800		Canal à grand gabarit Zones d'amarrage activités(fret /chantiers)	FAIBLE		
canal	de l'Ourcq										
	Bassin de la Villette / baignade				1500			Canal à grand gabarit Chenal de navigation profond (hors abord des berges 1,5m)	MOYEN	2020 Experimentation d'un îlot de biodiversité en amont RD du Pont de Criméee	
	Paris, rond point des canaux			429				Canal à grand gabarit Chenal de navigation profond (hors abord des berges 1,5m)	FAIBLE		
	Pantin atelier	1 400						Canal à grand gabarit Chenal de navigation profond (hors abord des berges 1,5m)	FAIBLE		
	Pantin/Ancie nnes douanes rive gauche		2 293					Canal à grand gabarit Chenal de navigation profond (hors abord des berges 1,5m)	FAIBLE		
F 1 cq	Bobigny, pont RFF			25				Canal à grand gabarit Chenal de navigation profond (hors abord des berges 1,5m)	FAIBLE		
BIEF 1 Ourcq	Bobigny, ECO Parc					720		Canal à grand gabarit Zones d'amarrage activités(fret /chantiers)	FAIBLE		
	Engelhard							Canal à grand gabarit Zones d'amarrage activités(fret /chantiers)	FAIBLE		
	Parc de la Bergère zone de déchargeme nt pour port /péniches de fret					900		Canal à grand gabarit Zones d'amarrage activités(fret /chantiers)	FAIBLE		
	Port de Bondy						267	Canal à grand gabarit Zones d'amarrage activités(fret /chantiers)	FAIBLE		
	Pavillons s/b, quai d'Amsterda m	800						Canal à grand gabarit Chenal de navigation profond (hors abord des berges 1,5m)	FAIBLE		

grand gabarit Pavillons- sous-bois, gare de	800		511						profond (hors abord des berges 1,5m) Canal à grand gabarit Gares de retournement utiles à la	MOYEN	attente des resultats d'experimentaion	
virage									navigation, darses		u experimentation	
Bobigny, pont RFF			25						Canal à grand gabarit Chenal de navigation profond (hors abord des berges 1,5m)	FAIBLE		
TOTAL annuel	3 510	2 293	1 500	3 000	1 885	4 680	0	648				
TOTAL	17 516											



Examen cas par cas PGPOD 2024/2034

ANNEXE 10 – Cartographie des impacts piscicoles potentiels grands gabarit

La cartographie suivante met en relation la typologie et les caractéristiques des canaux avec la potentialité de présence de frayères et donc d'un impact piscicole, faible, moyen ou fort. Elle a fait l'objet de discussions entre les différents acteurs (police de l'eau, fédérations de pêche).

Sur l'UHC petit gabarit, 6 zones « types » ont ainsi été identifiées avec estimation de leur impact théorique :

- Gares de retournement utiles à la navigation
- Virages (hors abords de berges 1,5 m)
- Affluents et canaux d'amenée
- Chenal de navigation (hors abords de berges 1,5 m)
- Écluses (sas, amont et aval immédiats), vannages
- Dragage extrémité amont du canal de l'Ourcq à proximité du débouché de la Savières et de la rivière Ourcq Amont. Communes concernées : Silly la Poterie, La Ferté Milon (Bief 11).

Z	ones et motifs d'intervention	Paysage (étude biodiversité)	Fréquence dragage	Impact piscicole	Précisions
Gares de retournement	Zone de retournement des bateaux indispensables à la navigation. Dans ces zones, le courant est plus faible que dans le canal, la vase se dépose progressivement et ne permet plus de maintenir le tirant d'eau nécessaire à la navigation.	canal authentique, champêtre ou sauvage, selon les lieux	Occasionnel	Fort	Le dragage n'est jamais réalisé sur les berges de la gare, mais uniquement sur la partie centrale permettant la giration des bateaux. Selon les gares, la surface draguée est différente, et l'impact plus ou moins important.
Virages (hors abords de berges 1,5 m)	Accumulation de vases pouvant gêner la navigation. Le canal est par endroit sinueux et la vase s'accumule sur les côtés extérieurs des virages. Lorsque le chenal n'est plus assez large pour le passage des bateaux, le dragage devient indispensable pour rétablir le tirant d'eau nécessaire. Seul le chenal est dragué, les abords des berges sont préservés sur 1m50 de chaque côté.	canal authentique, champêtre ou sauvage , selon les lieux	5 ans et plus	Moyen	L'impact doit être analysé en fonction du nombre d'années pendant lesquelles la vase s'est lentement déposée et de la présence d'herbiers à proximité permettant aux poissons de se réfugier pendant la période de dragage.
Affluents et canaux d'amenée	Accumulation de vases pouvant gêner l'amenée d'eau. Le canal est alimenté par la rivière de l'Ourcq et quelques canaux d'amenée et affluents. Un dragage occasionnel est nécessaire pour permettre à l'eau de passer.	canal authentique, champêtre ou sauvage, selon les lieux	6 ans et plus	Moyen	L'impact doit prendre en compte la surface concernée par rapport au linéaire concerné et les possibilités offertes aux poissons de trouver refuge pendant le temps du dragage.

Chenal de navigation (hors abords de berges 1,5 m)	Navigation, courant plus fort et hauteur d'eau plus importante non propices à la fraie.	canal authentique, champêtre ou sauvage, selon les lieux			L'impact est faible car l'observation de terrain a mis en évidence l'absence de zones de fraie dans la partie centrale du canal, non propice car profonde. C'est sur les abords des berges que la végétation aquatique et semi aquatique est présente et que les poissons trouvent un biotope qui les intéresse. Ces abords ne sont pas dragués.
Écluses (sas, amont et aval immédiats), vannages	Ouvrages hydrauliques dont les manœuvres sont nécessaires à la navigation et non propices à la fraie. À l'amont des écluses, la vase vient s'accumuler car elle est bloquée par les portes d'écluses, manœuvrées occasionnellement. Le dragage peut être nécessaire pour le bon fonctionnement des ouvrages. À l'aval, la vase s'accumule moins mais l'absence de courant dans cette zone crée un dépôt.	canal authentique, champêtre ou sauvage, selon les lieux	tous les deux à 5 ans	Faible	L'impact est faible car le dragage doit être réalisé régulièrement et la végétation n'a pas le temps de coloniser le milieu.
Dragage extrémité amont du canal de l'Ourcq à proximité du débouché de la Savières et de la rivière Ourcq Amont.	Dépôt lors de chaque crue hivernale (déc. à mars), dragage en avril. Ces besoins de dragage dépendent fortement des conditions météorologiques de l'hiver. Certaines années il n'y a pas de dépôt important. Communes concernées : Silly la Poterie, La Ferté Milon (Bief 11).	canal sauvage	très fréquent, tous les ans ou tous les deux ans	Très faible	L'impact est très faible car les dépôts récents ne permettent pas l'installation de frayères.

Examen cas par cas PGPOD 2024/2034 ANNEXE 10 – Cartographie des impacts piscicoles potentiels grand gabarit

Cette cartographie met en relation la typologie et les caractéristiques des canaux avec la potentialité de présence de frayères et donc d'un impact piscicole, faible, moyen ou fort. Elle a fait l'objet de discussions entre les différents acteurs (police de l'eau, fédérations de pêche).

Sur l'UHC grand gabarit, 5 zones « types » ont ainsi été identifiées avec estimation de leur impact théorique :

- Gares de retournement utiles à la navigation
- Haltes nautiques
- Ports urbains
- Zones d'amarrage activités (fret /chantiers)
- Chenal de navigation (hors abords de berges 1,5 m)

	tion et justification / CANAL À RAND GABARIT	code couleur visuel (étude biodiversité Canaux)	Fréquence	Impact piscicole	justification de l'impact
Gares de retournement utiles à la navigation	Zone de retournement des bateaux indispensables à la navigation.	canal urbain, authentique ou champêtre, selon les lieux	7 ans et plus	Moyen	Le dragage n'est jamais réalisé sur les berges de la gare, mais uniquement sur une partie centrale permettant la giration des bateaux. Selon les gares, la surface draguée est différente, et l'impact plus ou moins important.
Haltes nautiques	Accumulation de vases pouvant gêner la navigation.	canal urbain	8 ans et plus		L'impact est analysé selon le site dragué en fonction de l'observation terrain réalisé
Ports urbains	Accumulation de matériaux, involontairement déversés lors de déchargements	canal urbain	9 ans et plus		préalablement. La profondeur et la surface draguée entrent également en ligne de

Zones d'amarrage activités (fret /chantiers)	Accumulation de vases pouvant gêner le stationnement des péniches de fret. Le canal s'envase progressivement surtout sur les abords. Ces zones sont profondes et les murs de quai des berges ne favorisent pas la vie piscicole.	canal urbain	occasionnel (fonction des chantiers)		compte pour évaluer l'impact. ,
Chenal de navigation profond (hors abord des berges 1,5m)	Navigation, courant et hauteur d'eau importante non propices à la fraie .	canal urbain, authentique ou champêtre, selon les lieux	tous les deux à 5 ans	Faible	L'impact est faible car l'observation de terrain a mis en évidence l'absence de zones de fraye dans la partie centrale du canal, non propice car profonde. C'est sur les abords des berges que la végétation aquatique et semi aquatique est présente et que les poissons trouvent un biotope qui les intéressent. Ces abords ne sont pas dragués